

Villecresnes



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

**MAIRIE
DE VILLECRESNES**

Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

DELIBERATION N° 2015-020

**PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE DEUX POSTES
D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 2EME CLASSE AU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, M. Thierry DEBARRY, Mmes Marysa VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Gilles GUILLAUME, Mmes Denise DAVID, Sylvie ZANOUNE, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Madame Françoise VILLA représentée par Monsieur Jacques LOCHON,
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur André ARDIOT,
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Madame Catherine CASIER.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant qu'au cours de ces dernières années plusieurs agents ayant quitté la collectivité n'ont pas été remplacés au sein du service des Espaces verts de la Direction des Services Techniques ;

Considérant qu'une étude d'externalisation de certains services liés au nettoyage et au désherbage des trottoirs de la commune a été menée et a permis de conclure à un coût supérieur à celui qui serait engendré par le recrutement de deux agents supplémentaires ;

Considérant que ces embauches permettraient d'améliorer la qualité du service rendu aux administrés et de bénéficier d'une certaine polyvalence, contrairement à ce qui peut être proposé par les entreprises sollicitées ;

Vu l'avis du comité technique consulté le 3 avril 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Article 1 : Décide de la création de deux postes au tableau des effectifs :

Grade	Nombre de postes permanents actuels	Nombre de postes permanents à créer	Nombre de postes permanents après création
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	63	2	65

Article 2 : Précise que la rémunération sera celle afférente au grade précisé à l'article 1.

Article 3 : Précise que les crédits nécessaires ont été prévus dans le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Gérard GUILLE

